

# De Source Sûre



## Édito

Chères Vauginoises, chers Vauginois,

La période estivale vauginoise a été animée avec succès grâce à de multiples manifestations. Je profite de cet éditto pour remercier le comité des fêtes et l'association de l'église Saint Barthélémy qui ont contribué à ces différentes animations.

C'est aussi la rentrée pour l'équipe municipale qui reste plus que jamais motivée, dynamique, et engagée dans de nombreux projets pour notre commune.

Les temps périscolaires sont maintenus et même renforcés afin de continuer à proposer aux enfants du village des activités à la fois culturelles et sportives de qualité, animées par des intervenants professionnels.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une très agréable rentrée.

Philippe AUPHAN

	pages
<b>Conseils municipaux</b>	<b>2</b>
<b>Vie des associations</b>	<b>4</b>
<b>Les infos</b>	<b>7</b>
<b>Jardin collectif</b>	<b>11</b>
<b>Activités périscolaires</b>	<b>11</b>
<b>Joies et peines</b>	<b>11</b>
<b>Manifestations 2015</b>	<b>13</b>
<b>Journée paysanne</b>	<b>14</b>
<b>Un été à Vaugines...</b>	<b>15</b>

# Conseils municipaux

Les comptes-rendus détaillés des conseils municipaux sont consultables en mairie et sur le site internet de la mairie de Vaugines.

[www.vaugines.fr](http://www.vaugines.fr)

## Compte-rendu du 28 mai 2015

### ♦ Rectification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la préfecture de Vaucluse demandant de reprendre les taux de la Taxe Foncière Non bâti et de la Cotisation Foncière des Entreprises afin de respecter les règles de lien entre les différents taux votés.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à 14 voix pour et une abstention vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 comme suit :

Taxe d'habitation :	19,16 %
Taxe foncière (bâti) :	10,26 %
Taxe foncière (non bâti) :	43,63 %
Cotisation foncière des entreprises :	33,84 %

### ♦ Vote des subventions aux Associations

Madame OCCELLO, déléguée aux associations, présente les demandes reçues à ce jour.

Après examen des dossiers, le conseil municipal attribue les subventions suivantes :

Lire à Capello :	2 000 €
Comité des fêtes :	8 500 €

(Mr PELLEGRIN membre du bureau du comité des fêtes n'a pas pris part au vote)

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Cucuron	750 €
Association des Parents d'élèves	500 €

### ♦ Avis sur l'arrêt du projet du SCOT Sud Luberon

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération en date du 24 février 2015, le comité syndical du syndicat mixte d'élaboration et du suivi du SCOT du Sud Luberon a décidé d'arrêter le projet du SCOT.

Conformément à l'article L 122-8 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal doit émettre un avis sur ce projet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable sur l'arrêt du projet du SCOT Sud Luberon.

13 pour, 2 abstentions

## Compte-rendu du 25 juin 2015

### ♦ Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Monsieur le Maire expose au conseil que madame LADET Sandrine, agent de restauration scolaire, a demandé un congé parental jusqu'au 15 juillet 2016. Elle sera remplacée pour la durée de son indisponibilité par madame PETIT, adjointe technique non titulaire, dont le contrat arrive à son terme.

Le contrat d'une durée hebdomadaire de 25 heures 30 est identique à celui de madame LADET. Le tableau des effectifs n'est pas modifié.

### ◆ Décisions modificatives au budget primitif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder

#### 1) au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015

##### Crédit à ouvrir

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
65	6574		Subventions de fonctionnement aux associations	1 000,00
20	2051	ONA	Concessions et droits similaires	1 000,00
21	2128	10013	Autres agencements et aménagements de terrain	27 500,00
				<b>29 500,00</b>

##### Crédit à réduire

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues	-1 000,00
23	2313	10011	Constructions	-28 500,00
				<b>- 29 500,00</b>

#### 2) au vote de crédit supplémentaire suivant, sur le budget de l'exercice 2015

##### Comptes dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	21318	10015	Autres bâtiments publics	6 165,48
				<b>6 165,48</b>

##### Comptes recettes

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2031	10015	Frais d'études	6 165,48
				<b>6 165,48</b>

### ◆ Subvention au Centre Culturel Cucuron Vaugines

Après examen du dossier de demande de subvention, le conseil municipal attribue une subvention de 400 € au Centre Culturel Cucuron Vaugines.

### ◆ Demande de subvention au conseil départemental dans le cadre de la contractualisation

Monsieur le Maire expose au conseil

municipal que le conseil départemental a décidé de proroger la phase contractuelle 2012-2014 jusqu'au 30 septembre 2015 et qu'il convient de délibérer pour solliciter la formalisation de l'avenant 2015.

Le montant de la dotation est de 36 400 € pour une dépense subventionnable de 52 000 €.

Il propose de solliciter cette dotation pour :

- les travaux d'aménagement de la rue des grottes.

- la calade de l'église saint Barthélémy.

**Le maire reçoit le vendredi après-midi de 17 h à 18 h sur rendez-vous  
La mairie est ouverte au public :**

**mardi-jeudi-vendredi de 13 h 30 à 17 h et le mercredi de 9 h à 12 h**

**Tél. 04 90 77 25 08 Télécopie : 04 90 77 12 51**

**Courriel : mairie.vaugines@wanadoo.fr - site Internet : www.vaugines.fr**

# Les associations

## Lire a Capello

C'est aussi la rentrée à la bibliothèque. Cet été nous avons eu une belle exposition sur les livres d'enfants d'hier à aujourd'hui (des années 20 à nos jours). Les visiteurs de l'exposition ont



revu avec nostalgie des livres qui les ont accompagnés il y a quelques décennies.

Nous remercions vivement tous les habitants qui nous ont prêté leurs livres. On peut voir les changements dans la littérature jeunesse : au niveau des illustrations, des mises en page, des thèmes abordés. Vous pourrez voir ces ouvrages jusqu'à la fin septembre.

Nous avons aussi des nouveautés à découvrir qu'il s'agisse de livres papier ou de livres numériques que vous pouvez lire sur les liseuses à votre disposition.

En liaison avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), nous proposons de vous porter à domicile des livres si vous ne pouvez pas vous déplacer. Nous avons entre autres un grand nombre d'ouvrages en gros caractères pour ceux ou celles qui ont des problèmes de vue.

Dès septembre nous allons nous pencher sur les nouveaux dix mots de l'année de la francophonie 2016 et commencer à travailler des textes. Le recueil des textes autour des dix mots de 2015 est disponible à la bibliothèque.



La compagnie « Les Nouvelles Hybrides » fera une lecture le vendredi 2 octobre à 19 heures.

Les enfants sont les bienvenus le mercredi après-midi avec Elisabeth de 16 h 30 à 18 heures pour des lectures et ateliers.

Si vous êtes nouveau venu à Vaugines, venez nous voir, la bibliothèque est en réseau avec les six autres bibliothèques de la Communauté de Communes des Portes du Luberon, avec une carte à six euros vous avez un grand choix de livres.

Si vous voulez être tenu au courant des manifestations, indiquez nous votre adresse e-mail et nous vous enverrons nos informations : [bibliotheque@vaugines.net](mailto:bibliotheque@vaugines.net)

Bibliothèque place Capello, 84 rue Vieille 04 90 77 28 13

Horaires d'ouverture : mardi et jeudi 16 h à 18 h - mercredi 16 h à 19 h - samedi 17 h à 19 h (horaire d'été) ou 15 h à 17 h (horaire d'hiver, à partir du changement d'heure officiel)

## Les amis de St. Barthélemy

### Que serait notre village sans son église ?

Croyant ou pas, pratiquant ou non nous sommes tous concernés : enterrements, baptêmes, mariages, communions : c'est un lieu de vie !

L'expérience montre qu'une curiosité en apparence culturelle peut cacher et servir de « couverture pudique » à une recherche plus spirituelle : portes ouvertes et accueillantes, seul, en famille ou en groupe, l'autochtone ou le touriste respectueux, peut déambuler, regarder, prendre

des photos, échanger avec d'autres ou bien s'asseoir, faire silence, laisser libre cours à ses pensées, allumer un cierge et regarder la flamme, s'apaiser (sourire... ou pleurer)

## Quelle est la responsabilité de notre commune ?

La commune, propriétaire, est responsable du bâtiment, de son entretien et des dommages causés par une insuffisance de maintenance ou l'absence de travaux, *même lorsque l'église est protégée au titre des Monuments Historiques.*



Eglise de Vaugines restaurée

La décision d'entreprendre les travaux ne constitue pas une obligation, mais tout dommage résultant de l'absence de travaux engage la responsabilité de notre commune.

C'est une des raisons pour lesquelles notre association s'est donnée comme objectif de financer la totalité du coût des travaux de la restauration intérieure et ce, en parfaite concertation avec la municipalité, maître d'ouvrage.

Notre motivation au service de cet objectif est entière, nous sommes convaincus de pouvoir compter sur votre précieux soutien.

Merci infiniment pour votre générosité.

Les dates des différentes manifestations vous seront précisées par mail et affiches.

Si vous souhaitez en savoir plus sur notre association, nous avons créé un site Internet

<http://eglisevaugines.1s.fr/>

## Comité des fêtes

**Dimanche 4 octobre :** Repas de rue. (rue des grottes à 12 h)

**Samedi 31 octobre :** Soirée Halloween à la maison commune.

**Dimanche 13 décembre :** Marché de Noël.

### Comité des fêtes et des festivités de l'été :

Les enfants vainqueurs du concours de boules : Eloïse, Dylan, Léa.

Nous avons eu beaucoup de monde lors de toutes nos manifestations. La semaine festive s'est terminée le mercredi 19 août par une bonne sardinade.

L'aïoli a accueilli 110 personnes et la soirée créole 85 personnes !

Pour la sardinade, nous avons vendu 58 portions de sardines alors que nous pensions nous arrêter à 50 personnes.

Pour le petit village que nous habitons, ce n'est pas mal ! Et tel le village gaulois d'As-térix, nous perpétons la tradition du banquet !

**Alors MERCI AUX VAUGINOIS ET VAUGINOISES DE RÉPONDRE TOUJOURS PRÉSENTS LORS DE NOS MANIFESTATIONS !**

A bientôt ! Le repas de rue et Halloween arrivent..!



Alice, la plus jeune participante du concours de boules



La traditionnelle course de carrioles



L'Aïoli

# Les champs du chant

## ATELIER CHANT

Nouveauté de cette rentrée intégrée dans l'atelier : initiation à la pratique du chant en Ensemble Vocal.  
Tous les jeudis de 18 h 30 à 20 h 30 - salle commune de Vaugines

**Début des cours jeudi 24 septembre 2015 à 18 h 30 - 1er cours offert**



Libérer sa voix... Épanouir son potentiel vocal et créatif pour parvenir au plaisir de chanter avec un geste vocal libre dans la confiance en Soi.

Improvisation, chant spontané, technique vocale, interprétation - Répertoire chants sacrés et profanes du monde.

Basé sur l'écoute, l'apprentissage des chants par transmission orale ne demande aucune connaissance en solfège.

Chanteurs débutants ou confirmés. Chacun progresse à son propre rythme dans un climat de bienveillance.

**Renseignements : Anne Marie Castanet**  
**leschampsduchant@gmail.com - 06 82 86 95 79**

## L'atelier peinture

### La rentrée de l'atelier peinture de Vaugines

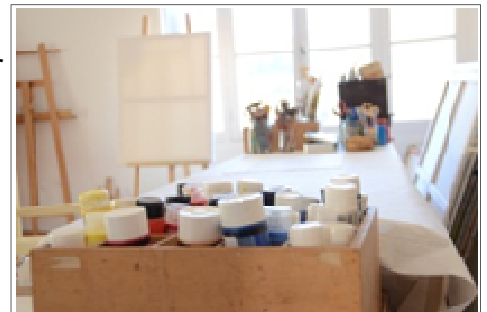
**Les lundis matins :** pour les adultes (à partir du 7 septembre 2015)

**Les samedis matins :** pour les enfants et les adolescents (à partir du samedi 12 septembre 2015)

Pour tous niveaux. Matériel fourni. Bonne ambiance !  
De 9 h 30 à 11 h dans la salle de l'ancienne école.

Contacteur : Association Place des Arts :

Jocelyne Morawiak Tel : 06.21.14.76.53



## L'atelier broderie

### C'est la rentrée

Tous les lundis de 14 h à 17 h, à l'ancienne école, venez broder, tricoter ou coudre : c'est un bon moyen de se connaître, de discuter et de recréer un "esprit village"...



Pour tous renseignements : contacter Corinne LE BRUN-FREDDI  
Tél. 06 09 34 81 45 - Courriel : lebrun.freddi@orange.fr

# Les infos...

## Elagage

### L'ÉLAGAGE, UN ENJEU POUR TOUS

La surface des forêts françaises a doublé depuis 1850. Elle couvre aujourd'hui plus d'un quart de notre territoire. Aujourd'hui la forêt s'accroît de 40 000 ha par an. L'élagage constitue donc un véritable enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique.

### QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Le code de l'énergie reconnaît à ERDF le droit de couper des arbres et des branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.

### LES RESPONSABILITÉS

L'élagage est à la charge du **propriétaire ou de l'occupant**.

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété *notamment si les trois conditions suivantes sont réunies* :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne électrique,
- Les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation,
- L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne.

Dans ce cas l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise spécialisée agréée de son choix, après un contact préalable avec ERDF par l'envoi d'une DT-DICT sur

[www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr)

***Dans les autres cas, ERDF assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est averti au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.***



### LES RÈGLES DE SÉCURITÉ

Ne jamais toucher une ligne, même avec un câble isolé,  
Ne pas s'approcher à moins de 3 mètres des lignes de tension < à 50 000 V et 5 mètres des lignes de tension > à 50 000 V,  
Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu,  
Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service dépannage d'ERDF,  
Ne jamais faire de feu sous les lignes électriques.  
Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'ERDF au 0 810 333 044.

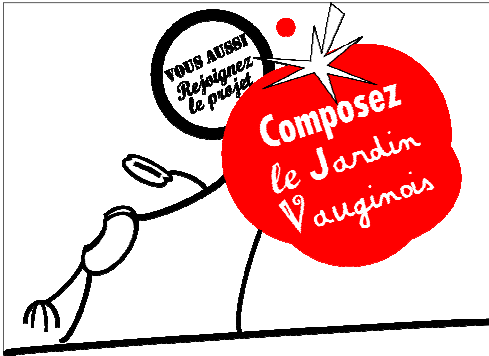
### CONSEILS PRATIQUES

N°1 Aux abords des lignes, planter en prenant compte des distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité,  
N°2 Entretenir régulièrement votre végétation,  
N°3 Vérifier que votre assurance "responsabilité civile" prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par des arbres dont vous êtes propriétaire.

Plus d'informations sur [www.erdfdistribution.fr](http://www.erdfdistribution.fr)

## Le jardin collectif de Vaugines : projet lancé

*La phase de concertation a bien avancé, ce qui a permis de lancer de façon plus concrète le projet de jardin collectif de notre commune. Affaire à suivre cet automne.*



Depuis le mois de mars, la commission « environnement-agriculture-embellissement » se penche plus précisément sur ce projet communal de jardin collectif. D'abord, en ayant participé à un retour d'expériences sur différents modèles de jardins dans le département de Vaucluse, ensuite en ayant lancé les premières actions de concertation des habitants via trois boîtes à idées, deux débats de rue et une réunion participative de présentation en juin.

Ces trois espaces de concertation ont permis de recueillir les suggestions des habitants et de présenter le projet de façon plus concrète.

Ainsi, quelques éléments précis ont déjà pu être définis : l'emplacement du jardin dans la parcelle en pointe entre le chemin de la fontaine et le chemin de St. Barthélemy, le modèle : un jardin partagé porté par une association et un point matériel important : l'arrosage au goutte à goutte.

Nous ne sommes qu'au début du projet. D'autres réunions seront prévues, dont une cet automne (surveillez les panneaux d'affichage du village si vous êtes intéressés pour savoir le lieu et la date de cette réunion). Les boîtes à idées seront remises en place à la bibliothèque, à la mairie et à l'épicerie dès la rentrée afin de permettre à chacun de s'exprimer sur ce sujet.

Les listes de pré-inscription pour participer au montage du projet et/ou disposer d'une parcelle sont disponibles à la mairie depuis le mois de juin.

## A vos fleurs !

**P**our améliorer le fleurissement du village et de ses alentours, la commission environnement et embellissement vous propose de participer à un concours communal de fleurissement qui se déroulera au printemps 2016.

### Le concours comportera trois catégories :

- 1 : Maison avec jardin ou cour fleurie
- 2 : Maison avec balcon, terrasse fleurie
- 3 : Entrée, fenêtres, murs fleuris

### Ces aménagements devront être visibles de la voie publique.

**Les critères sont :** l'originalité et la diversité des plantations qui devront être aussi en harmonie avec l'environnement direct et être respectueuses des ressources naturelles (peu gourmandes en eau, engrais, peu sensibles aux maladies et aux ravageurs...)

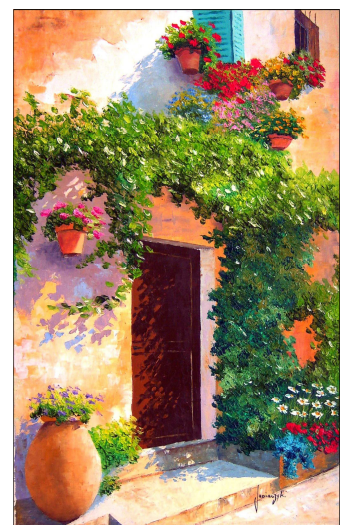
L'inscription est gratuite et se fait à l'accueil de la mairie.

Un jury composé de trois habitants du village, volontaires et tirés au sort, et trois membres de la commission environnement et embellissement notera les aménagements.

Un prix sera remis aux vainqueurs par le conseil municipal.

Pour préparer votre participation au concours, nous vous proposons de mettre en place dès maintenant vos jardinières et plates-bandes.

Pour cela, vous pouvez contacter d'ores et déjà les membres de la commission « Embellissement », notamment Marcel PELLEGRIN pour étudier les possibilités d'installation des plantations, ou si c'est nécessaire, de conseils sur le choix des plantes et vous accompagner dans la faisabilité technique de ce projet.





## ESAT

### La commune soutient les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

Un seul but pour un ESAT (*anciennement CAT : Centre d'Aide par le Travail*) : permettre à une personne handicapée d'exercer une activité dans un milieu protégé si elle n'a pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire.

La commune, par le biais de la commission sociale, était désireuse de continuer à s'inscrire dans ce projet et de donner les moyens d'aller plus loin à ces réseaux.

Une belle manière de mettre notre « petite pierre » à l'édifice en valorisant les compétences développées par les travailleurs en situation de handicap et en soutenant les structures qui les accueillent et les encadrent.

Chaque année, deux ateliers nous sollicitent : ESAT Les Cigales à Salon de Provence et ESAT de la Vallée des Duyes à Marseille.

Nos deux secrétaires commandent chaque année,

une petite quantité de matériel de bureau et papeterie, à ces deux organismes.

Les tarifs étant plus élevés que d'autres fournisseurs traditionnels, le choix de faire travailler un seul atelier par an a été acté.

La commune ayant commandé en 2014 à Marseille, elle fera travailler cette année l'ESAT de Salon de Provence.

La commission sociale fait le point de tous les ESAT du Vaucluse existants et de leurs offres afin de voir si d'autres partenariats sont possibles dans l'avenir.



## Subventions aux associations pour 2015

Bien que la commune subisse les effets de la diminution de la dotation de l'Etat (DGF), le conseil municipal a décidé de maintenir au même niveau qu'en 2014 son soutien en faveur du monde associatif. Nos associations contribuent fortement à la vitalité de notre village, au développement d'un lien fort entre nos concitoyens, au rapprochement des différentes générations autour d'un projet et à la découverte de nouveaux horizons culturels.

Nous les remercions pour leur investissement.

Suite aux conseils municipaux du 28 mai et 25 juin 2015, les subventions de fonctionnement ont été allouées comme suit :

	2013	2014	2015
Comité des fêtes de Vaugines	8 000 €	8 000 €	8 500 €
Bibliothèque « Lire à Capello »	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Centre Culturel Cucuron Vaugines	400 €	400 €	400 €
Association des Parents d'Elèves Scolarisés à Vaugines	300 €	Pas de dépôt de dossier	500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Cucuron	500 €	Pas de dépôt de dossier	750 €
Office du Tourisme	1340,40 € (50 % taxe de séjour N-1)	1687,50 €	881,70 €
Appel Tchad	300 €	Pas de dépôt de dossier	Pas de dépôt de dossier
Les Amis de l'église St Barthélemy	1 000 €	Pas de dépôt de dossier	Pas de dépôt de dossier
<b>TOTAL</b>	<b>13 840,40 €</b>	<b>12 087,50 €</b>	<b>13 031,70 €</b>